

Montréal, le 14 janvier 2013

Madame Colette Fraser, greffière adjointe
Direction du greffe
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

N/Réf. : 7610-06-01-08177-10

**Objet : Avis concernant la délivrance d'une approbation d'un plan de
réhabilitation**

Madame,

Nous vous informons que nous avons approuvé un plan de réhabilitation en vertu de l'article 31.54 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Vous trouverez copie de l'approbation en annexe. Cette dernière vise le terrain décrit comme étant le lot 2 167 512 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de l'arrondissement Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Nous vous rappelons que la LQE prévoit à l'article 31.68 que :

« Toute municipalité doit, sur la base des avis inscrits sur le registre foncier, en vertu des articles 31.44, 31.47, 31.58 et 31.59, constituer et tenir à jour une liste des terrains contaminés situés sur son territoire; cette obligation s'applique également, compte tenu des adaptations nécessaires, à tout organisme qui, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article 31.47 ou du troisième alinéa de l'article 31.58, reçoit du ministre copie de l'un des documents mentionnés dans ces dispositions. Les informations contenues dans cette liste ont un caractère public. La délivrance par la municipalité de permis de construction ou de lotissement relatifs à un terrain inscrit sur cette liste est subordonnée aux conditions mentionnées aux articles 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. »

...2

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : brigitte.benube@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : www.mddefp.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Lors de l'adoption des modifications à la LQE, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) a également été modifiée afin de préciser le rôle des municipalités dans la gestion des terrains contaminés. Nous vous invitons à consulter le lien Internet suivant afin de vous familiariser avec ces modifications : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/sol/terrains/protection.htm#loi72>.

Si toutefois vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à madame Mouna Darif, que vous pouvez joindre au numéro de téléphone suivant : 514 873-3636, poste 242.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

La directrice adjointe de l'analyse et
de l'expertise de Montréal et de Laval,



BB/gg

Brigitte Bérubé

p.j. Approbation d'un plan de réhabilitation

Québec, le 11 janvier 2013

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 31.54)

8298734 Canada inc.
924, rue Berlier
Laval (Québec) H7L 4K5

N/Réf. : 7610-06-01-08177-10
400994902

Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation datée du 10 décembre 2012, reçue le 17 décembre 2012 et complétée le 21 décembre 2012, j'approuve, conformément à l'article 31.54 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel qu'il est décrit dans le document intitulé « Plan de réhabilitation environnementale. Ancien dépanneur Couche-Tard. Propriété située au 2500, rue Jean-Talon Est, à Montréal (Québec) » et les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

L'objectif des travaux de réhabilitation est l'excavation de 18 m³ de sols contaminés, visant à atteindre les valeurs réglementaires de l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*. Les sols contaminés excavés seront gérés conformément aux dispositions du *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés*. S'il y a lieu, l'eau contaminée recueillie sera également gérée conformément à la réglementation.

Les travaux de réhabilitation se dérouleront sur le lot 2 167 512 du cadastre du Québec, dont l'adresse civique est le 2500, rue Jean-Talon Est, à Montréal.

Le 11 janvier 2013

Les documents suivants font partie intégrante de la présente approbation d'un plan de réhabilitation :

- « Plan de réhabilitation environnementale. Ancien dépanneur Couche-Tard. Propriété située au 2500, rue Jean-Talon Est, à Montréal (Québec) », daté du 23 novembre 2012 et signé par monsieur Daniel Tousignant, de la firme LVM.
- « Ancien dépanneur Couche-Tard, Mag. 361. Propriété située au 2500, Jean-Talon Est, Montréal. Évaluation environnementale de site Phase I et caractérisation environnementale de site Phase II », daté du 2 décembre 2012 et signé par messieurs Louis Cyr et Daniel Tousignant, de la firme LVM.

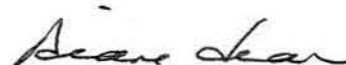
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Diane Jean
Sous-ministre